

# Just'Echanges et le CERS Monnaie Complémentaire du 11 Est

1 Rue des Passerelles – 11100 Narbonne – Mail : just.echanges11@gmail.com

Tél/Fax : 04 68 32 70 72 – site : cers11.monnaieLocale.org

Retrouvez-nous sur : **Facebook** - **Google+** : **Monnaie Locale du Narbonnais**

Journal de veille des monnaies locales : **scoop-it**



## REGLEMENT DU CONCOURS +11% CERS

### « JE CRÉE MON BON-BILLET DE 11 CERS ET + 11% DE POUVOIR D'ACHAT »

### À vos appareils, à vos crayons !

#### Objectif et fonctionnement de l'action +11% CERS

Afin d'augmenter la circulation de la monnaie locale CERS sur l'Est Aude, nous imprimerons **des bons-billets de 11 CERS à l'effigie des Communes qui participeront au projet « +11% DE POUVOIR D'ACHAT EN CERS »**. Ces bons-billets de 11 CERS (comme le Département de l'Aude) seront mis en circulation lors des échanges € en monnaie locale CERS par les adhérents du réseau, de la façon suivante : sachant que 1€ = 1 CERS, les échanges de 100€ seront abondés de **+11% de pouvoir d'achat en CERS → 100€ = 111 CERS**

**Combien de bons-billets seront imprimés ?** Le nombre de bons-billets de 11 CERS imprimés pourra être de 1% de la population de chaque Commune participante (ou plus à sa demande). *Exemple : 20 bons-billets de 11 CERS pour une Commune de 2000 habitants.*

**De la distribution à la connaissance du bassin de vie ?** Ces bons-billets serviront les abondements sur tout le bassin de vie de la Monnaie Locale CERS, incitant à la (re)connaissance de ces Communes.

#### Durée de l'action +11% CERS

L'action +11% CERS étant prévue sur une période de 4 mois, **du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2023**, **Il convient d'illustrer ce bon-billet avec nos valeurs « d'òc e d'aquí » : nous ouvrons un concours citoyen +11% CERS aux habitants de l'Est Audois (\*1).**

#### ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU CONCOURS +11% CERS

Pour répondre à l'objectif décrit ci-dessus, l'association JUST'ECHANGES, gestionnaire de la Monnaie Locale CERS, souhaite organiser un concours dont les gagnants seront désignés par la décision du jury en suivant les conditions définies ci-après.

**Le concours + 11% CERS se déroulera du 28/04/2023 au 18/06/2023.**

#### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS +11% CERS

3.1. Le concours est gratuit et ouvert à tout habitant résidant dans l'Est de l'Aude (\*1)

3.2. La participation au concours **implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement et la renonciation à tous recours à l'encontre des organisateurs et des ayants droits.**

**Chaque participant déclarant être l'auteur** des propositions soumises au concours +11% CERS **reconnaît qu'il accepte, en le soumettant, de céder tout droit d'auteur ou autre relatif à l'utilisation de cette proposition.** (Tous les participants donnent le droit et la permission aux organisateurs du concours, d'utiliser leurs propositions pour la monnaie locale à des fins promotionnelles dans tout média ou format actuellement en usage ou qui pourrait l'être ultérieurement, sans aucune forme de rémunération, permission ou avis).

Tout participant concourt sous son nom propre ou, s'il est mineur, sous la responsabilité d'un adulte.

# Just'Echanges et le CERS Monnaie Complémentaire du 11 Est

1 Rue des Passerelles – 11100 Narbonne – Mail : just.echanges11@gmail.com

Tél/Fax : 04 68 32 70 72 – site : cers11.monnaie locale.org

Retrouvez-nous sur : **Facebook - Google+ : Monnaie Locale du Narbonnais**

Journal de veille des monnaies locales : **scoop-it**



## ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION AU CONCOURS +11% CERS

3.1. **Où trouver le bulletin de participation ?** Le bulletin de participation est téléchargeable sur le site <https://cers11.monnaie locale.org/>, les réseaux sociaux ([page Facebook CERS Monnaie Locale](#), [Instagram cersmonnaie locale](#), [Whats' app](#)), sur demande par email ([just.echanges11@gmail.com](mailto:just.echanges11@gmail.com)), ou récupéré dans les Comptoirs d'Échanges (\*2) et dans vos Communes.

3.2. **Comment participer?** Il a été décidé d'illustrer le **bon-billet de 11 CERS** par :

- **recto** : une représentation photo ou dessin de votre Commune
- **verso** : une illustration en rapport avec notre local (convivialité, échange, savoir-faire, langue d'oc...)

Les dimensions du **bon-billet de 11 CERS** à illustrer sont au dos du bulletin de participation

Donnez cours à votre créativité ! → **À vos appareils, à vos crayons !**

3.3. **Nous transmettre ?** Par dépôt à l'Ostal Occitan Narbonés ou au siège de Just'Echanges sis 1, rue des Passerelles, 11100 Narbonne, par courrier à Just'Échanges, par message privé sur les réseaux sociaux Facebook, messenger, Instagram, What's app, en joignant les fichiers + le formulaire de participation rempli et signé.

## ARTICLE 4 – Tri et choix des illustrations, DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Pour être validé, tout projet (croquis, photo...) devra comporter son bulletin de participation.

- Les **illustrations recto** (des Communes) seront triées **par Commune** et soumises au 1<sup>er</sup> jury.
- Les **illustrations verso** seront triées par ambiance ou thème : **convivialité et partage, artisans et savoir-faire, néo-agriculture et autonomie, diversité des cultures, solidarité**, et soumises au 1<sup>er</sup> jury.

**Le 1<sup>er</sup> jury**, composé de 2 adhérents de chaque Collège (Collectivités, associations, professionnels, particuliers = 8 personnes), retiendra pour le recto au moins une illustration par Commune participante, ainsi que, pour le verso, au moins 1 illustration par thème, et au moins 4 illustrations au total

**Un vote citoyen**, effectué par voie numérique, élira les projets gagnants : 1 illustration recto minima par Commune participante + 1 illustration verso minima par thème.

Dans le cas d'ex-aequo, le 1<sup>er</sup> jury tranchera les choix.

## ARTICLE 5 – DOTATIONS

Votre illustration est retenue ? Vous aurez **votre nom sur les nouveaux bons-billets de 11 Cers**, et vous emporterez le **1<sup>er</sup> numéro de collection**, que vous pourrez utiliser ou garder...ou négocier en collection ; Une **dotacion minimale de 60 bons-billets de 11 CERS** sera versée à ce concours.

# Just'Echanges et le CERS Monnaie Complémentaire du 11 Est

1 Rue des Passerelles – 11100 Narbonne – Mail : just.echanges11@gmail.com

Tél/Fax : 04 68 32 70 72 – site : cers11.monnaie locale.org

Retrouvez-nous sur : **Facebook** - **Google+** : **Monnaie Locale du Narbonnais**

Journal de veille des monnaies locales : **scoop-it**



## ARTICLE 6 – REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS

L'Organisateur du **concours +11% CERS** contactera les gagnant(e)s sélectionné(e)s et les informera des modalités à suivre pour accéder à leur dotation. Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés.

Les gagnants devront se conformer au présent règlement. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

## ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.

L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au **concours +11% CERS**.

Par ailleurs, l'Organisateur du concours +11% CERS décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants.

Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes : au Tribunal de Commerce de Narbonne.

Ce règlement a été finalisé le 27/04/2023 à Narbonne 12h.